

# ***VERS UN PLAN DE TRANSPORT POUR LA CÔTE-NORD***

## **CHAPITRE 16 : LES ROUTES D'ACCÈS SUR LES TERRES PUBLIQUES : ÉTAT DE SITUATION**

**Analyse et rédaction :** Réjean Drouin, agent de recherche  
Service des politiques

**Collaboration :** Madeleine Nadeau, stagiaire

**Version avril 1997**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
16.1 LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES : L'OFFRE .....	2
16.1.1 Le réseau de chemins forestiers .....	2
16.1.2 La villégiature sur les terres publiques .....	5
16.1.3 Les ZEC .....	11
16.1.4 Les événements de 1996 .....	12
16.2 LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES : LA DEMANDE .....	14
16.2.1 La fréquentation par les compagnies forestières (réf. tableaux) .....	15
16.2.2 La fréquentation par les utilisateurs récréatifs .....	15
16.2.2.1 Les hypothèses de travail .....	15
16.2.2.2 Estimation du nombre de passages sur les terres publiques de l'arrière-pays 1990 et 1995 .....	17
16.3 PERSPECTIVES .....	21
16.3.1 Le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier .....	21
16.3.2 Campagne de sensibilisation 1997-1998 sur la sécurité routière dans les chemins forestiers .....	26
16.3.2.1 Problématique .....	26
16.3.2.2 Intervention .....	26
16.3.2.3 Objectifs .....	26
16.3.2.4 Clientèle-cible .....	27
16.3.2.5 Stratégie .....	27
CONCLUSION .....	27

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Le réseau d'accès aux terres publiques : l'offre.....	2
TABLEAU 2 :	MRC Haute-Côte-Nord.....	3
TABLEAU 3 :	MRC Manicouagan .....	3
TABLEAU 4 :	MRC Sept-Rivières .....	4
TABLEAU 5 :	MRC Minganie .....	4
TABLEAU 6 :	(PRDV) Situation de la villégiature - Région de la Côte-Nord.....	9
TABLEAU 7 :	Nombre de chalets et nombre de kilomètres de routes que chaque ZEC a à entretenir.....	11
TABLEAU 8 :	Évaluation des dégâts et des coûts par unités de gestion pour tous les utilisateurs.....	12
TABLEAU 9 :	Unités de villégiature par MRC .....	16
TABLEAU 10 :	Estimation du nombre de passages, aller et retour, 1990 par MRC, par les principaux utilisateurs des chemins forestiers.....	18
TABLEAU 11 :	Estimation du nombre de passages 1995, par MRC, par les principaux utilisateurs des chemins forestiers.....	19
TABLEAU 12 :	Estimation du nombre de passages, par route forestière, par les principaux utilisateurs, 1995.....	20
TABLEAU 13 :	Liste des projets acceptés, en 1995, au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier .....	23
TABLEAU 14 :	Liste des projets acceptés, en 1996, au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier .....	24
<hr style="border: 1px solid black; width: 40%; margin: 0 auto;"/>		
FIGURE 1 :	(PRDV) Répartition des baux de villégiature.....	6
CARTE 1 :	.....	7

## 16. LES ROUTES D'ACCÈS SUR LES TERRES PUBLIQUES : ÉTAT DE SITUATION

### INTRODUCTION

La Côte-Nord est un vaste territoire de 328,683 kilomètres carrés représentant 23,4 % de la superficie totale du Québec. C'est la deuxième région du Québec en terme de superficie après le Nord du Québec. Les terres du domaine public couvrent 99 % de la superficie de la région administrative de la Côte-Nord. Le ministère des Ressources naturelles est la principale autorité agissant sur les terres à la grandeur du territoire.

La Côte-Nord se distingue par deux milieux spécifiques, le littoral et l'arrière-pays. Le littoral s'étend sur presque 1 300 kilomètres de côte entre Tadoussac et Blanc-Sablon et est constitué d'escarpements rocheux, de plages et de nombreuses embouchures de rivières. Le territoire municipalisé se retrouve en majeure partie le long de ce littoral représente moins de 10 % de toute la région 09.

La structure économique repose fortement sur le secteur primaire dont la forêt, les mines et l'hydroélectricité. Plusieurs villes sont nées des mines : Fermont, feu Gagnon et Schefferville ; les entreprises minières sont également responsables des installations portuaires et des infrastructures majeures de chemin de fer de Sept-Îles, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre.

Plusieurs villes sont reliées à la forêt. Celle-ci est de type boréale et recouvre la majorité du territoire pour s'estomper vers le nord et laisser place à la toundra. Forestville, Baie-Comeau et Port-Cartier, pour ne nommer que celles-là, sont nées de l'activité forestière. Cette activité, à elle seule, a permis d'augmenter de façon significative l'accès à la grande forêt publique la rendant ainsi disponible à d'autres activités dont la récréation de plein air avec tout ce qu'elle comporte.

Le réseau de chemins forestiers sillonne une bonne partie du territoire des MRC de la Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières. Ce réseau, outre ses plus petites ramifications et ses nombreuses sections abandonnées, compte approximativement en 1995, **4 000 kilomètres de routes**. Étant donné la dynamique à peu près invariable dans les opérations forestières (à part la fin du flottage du bois) entre 1990 et 1995, l'étendue du réseau demeure à peu près constant pendant cette période, les nouveaux tronçons compensant les abandons. Toutefois, la problématique peut être modifiée lorsque ces abandons sont repris et conservés par des utilisateurs à des fins récréatives.

L'objet de ce chapitre est principalement d'établir l'importance du réseau des routes d'accès aux terres publiques de l'arrière-pays de la Côte-Nord en termes d'étendue du réseau, de sa fréquentation (estimation en nombre de passages) et les perspectives qui l'entourent.

**16.1 LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES : L'OFFRE**

**16.1.1 LE RÉSEAU DE CHEMINS FORESTIERS**

Le réseau actuel de chemins forestiers en service par les différents utilisateurs était, en 1995, d'environ 3 500 kilomètres. Il se répartit principalement sur l'arrière-pays (les T.N.O.) des MRC Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières. La MRC Minganie possède un réseau embryonnaire. Le tableau qui suit (tableau I) résume l'offre. La classification donnée est à titre suggestif. Elle correspond au degré d'utilisation actuel plutôt qu'à la classification des chemins forestiers retenue dans le guide de signalisation routière sur les terres et dans les forêts du domaine public<sup>1</sup>.

**TABLEAU 1 : LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES : L'OFFRE**

<b>MRC</b>	<b>RÉSEAU PRINCIPAL (KM)</b>	<b>RÉSEAU SECONDAIRE (KM)</b>	<b>TOTAL (KM)</b>
Haute-Côte-Nord	550	980	1 530
Manicouagan	460	770	1 230
Minganie	79	0	79
Sept-Rivières	225	530	755
Total	1 314	2 280	3 594

La MRC de la Haute-Côte-Nord depuis longtemps exploitée tant pour la matière ligneuse que pour l'exploitation de la faune, compte approximativement 1 500 km de routes praticables. La MRC Manicouagan dont l'avenir forestier est encore embryonnaire, en compte 1 200 km. La MRC des Sept-Rivières, elle aussi peu exploitée, en compte 750 km. Enfin, plus à l'est, l'arrière-pays de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord est pour ainsi dire vierge excepté quelques tronçons d'accès aux ressources minières et forestières. En l'absence de voies de pénétration dans ces MRC de même que dans celle de Caniapiscau et le nord de la MRC Sept-Rivières, les transports aérien et ferroviaire y jouent un rôle important quoique très coûteux et par corollaire, peu accessibles.

---

<sup>1</sup> Le guide de signalisation routière sur les terres et dans les forêts du domaine public publié en 1992 par le MER a comme sources Normes et signalisation routière (document interne du MER 1983) et Règlement sur la signalisation routière (L.R.Q., c. C-24.2, art. 289). Le ministère des Transports n'est pas concerné par la voirie forestière. Ce guide est proposé par le MER aux compagnies forestières et son usage demeure facultatif. La seule obligation qu'il comporte est l'affichage de la capacité portante des ponts. Les normes de classification des chemins sont des indications. En Côte-Nord, la plupart des chemins forestiers sont difficilement classifiables. Certains tronçons d'un chemin peuvent être de classe I, certains autres de classe II, etc. La R-901 pourrait être considérée de classe I.

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

---

Les principaux utilisateurs des chemins forestiers sur les terres publiques sont les compagnies forestières qui construisent ces chemins et les utilisateurs à des fins récréatives comprenant la clientèle itinérante, celle des pourvoiries, celle des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et la clientèle des baux de villégiature à des fins personnelles qui se retrouvent en zones libres ou sur les ZEC.

Les compagnies forestières utilisent en 1995 un réseau d'accès à la matière ligneuse d'environ 1 155 km composé de 25 tronçons allant de 11 km à 170 km. La répartition de ce réseau majeur est celle-ci par MRC :

**TABLEAU 2 : MRC HAUTE-CÔTE-NORD**

NUMÉRO	ACCÈS	KILOMÉTRAGE
R0900	ZEC Chauvin, Boisaco	66 km
R0907	Des Escoumins	48 km
R0910	De Sault-au-Mouton	42 km
R0912	De Colombier	14 km
R0916	ZEC Chauvin, Boisaco	16 km
R0922	De Ste-Anne-de-Portneuf	33 km
R0952	De/vers Labrieville	94 km
R0953	De/vers Labrieville	63 km
R0954	De/vers Labrieville	78 km

**TABLEAU 3 : MRC MANICOUAGAN**

NUMÉRO	ACCÈS	KILOMÉTRAGE
R0901	Scierie des Outardes	170 km
R0908	Ragueneau	27 km
R0914	Route 389	14 km
R0915	Route 389	6 km
R0918	Ragueneau	6 km
R0951	Route 389	46 km
R0956	Route 389	46 km

**TABLEAU 4 : MRC SEPT-RIVIÈRES**

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

NUMÉRO	ACCÈS	KILOMÉTRAGE
R0905	Secteur Moisie	11 km
R0906	Secteur Ilets-Caribou	12 km
R0917	Rivière-Pentecôte	43 km
R0920	Réserve Sept-Îles/Port-Cartier	155 km
R0921	Route SM-3	86 km

**TABLEAU 5 : MRC MINGANIE**

NUMÉRO	ACCÈS	KILOMÉTRAGE
R0902	Rivière-au-Tonnerre	13 km
R0903	Rivière-St-Jean	15 km
R0904	Natashquan	34 km
R0919	Pointe-Mingan	17 km

Source : MRN

Les compagnies forestières et minières de même qu'Hydro-Québec sont responsables du gigantesque réseau de chemins forestiers de la Côte-Nord. Les routes 385 menant à Labrieville et 389 menant à Fermont ont longtemps été de ce réseau avant d'obtenir une classification du ministère des Transports. Malgré la non-classification de chemins forestiers, il y a une hiérarchisation du réseau. Certains tronçons sont davantage utilisés que d'autres et pour des visées à plus long terme. Leur niveau d'efficacité peut donc nécessiter de plus lourds investissements. À l'inverse, d'autres tronçons de type secondaire ou "collectrices" n'ont de fonctions que pour un certain temps d'où un aménagement de moindre qualité.

Le réseau de chemins forestiers principal se modifie peu dans le temps comparativement au réseau de chemins secondaires dont certains tronçons peuvent être abandonnés faute d'utilisateurs.

Selon la Loi sur les terres du domaine public, l'entretien et la réfection des chemins forestiers incombent à l'utilisateur. Lorsqu'il n'y a plus d'opération forestière, il n'est plus de l'intérêt de la compagnie forestière de l'entretenir. Un chemin forestier abandonné peut donc être inspecté par un ingénieur du MRN et interdit d'accès à cause des conditions qu'il présente. Cependant, dans les faits, bon nombre de ces chemins sinon la plupart (dans certains territoires) continuent d'être empruntés par d'autres utilisateurs tels les villégiateurs, les chasseurs et les pêcheurs et des entreprises commerciales qui ont acquis ou non sur ces territoires des droits d'utilisation à d'autres fins dont l'usage récréatif.

Dans bien des cas, ces utilisateurs profitent d'un tronçon commun entretenu par les compagnies forestières mais certaines sections sont dorénavant à la seule charge des nouveaux occupants. Il n'est pas rare de retrouver ainsi, d'anciens chemins dont la

sécurité est devenue précaire (ex. : route de la rivière Portneuf au début des années 90), entretenus avec des moyens de fortune qui soient tout aussi précaires. Lorsque l'utilisateur se résume à quelques-uns ou même à un seul, il arrive que l'emplacement soit au fil des ans abandonné ou résilié, soit de façon naturelle ou par exigence ( c'est le cas pour les occupants sans droits). Mais lorsque l'utilisateur est une entreprise commerciale ou un ensemble de villégiateurs, d'autres moyens sont mis de l'avant dont des demandes d'aide financière au gouvernement pour la réfection de chemins.

### 16.1.2 LA VILLÉGIATURE SUR LES TERRES PUBLIQUES

La Direction régionale du ministère des Ressources naturelles Côte-Nord gérait quelque 6 100 baux de villégiature en 1993 répartis comme suit :

MRC Haute-Côte-Nord :	23,9 %
MRC Manicouagan :	46,3 %
MRC Sept-Rivières :	15,8 %
MRC Minganie :	9,1 %
MRC Caniapiscau :	4,1 %
Basse-Côte-Nord :	0,8 %

Parmi ceux-ci, seulement 4 % ont été émis à des fins de villégiature commerciale ou communautaire dont les baux de pourvoiries sans droits exclusifs. La villégiature personnelle est la raison qui motive l'émission de la grande majorité des baux de villégiature de la région. L'accessibilité terrestre au territoire public est un facteur dominant dans la demande de baux de villégiature et demeure directement lié au développement ou non du réseau routier au cours des prochaines années. Selon le MRN, tout développement de ce réseau par les compagnies forestières aura un impact direct au niveau de la hausse de la demande pour le secteur visé.

Les MRC Haute-Côte-Nord et Manicouagan (figure 1)<sup>2</sup> regroupent à elles seules plus de 70 % des baux selon un tableau publié par le MRN. La carte 1 du PRDV illustre également que la villégiature s'est développée le long du littoral accessible par la route 138 et dans les deux MRC précitées qui regroupent en fait les principales voies de pénétration nord-sud et un bon réseau de chemins forestiers. Après calcul, le nombre de baux situés sur les terres publiques accessibles par la route 138 ou les collatérales municipales donc le long du littoral ou tout près du littoral s'élève à 1 000 baux pour l'ensemble de la Côte-Nord. La villégiature sur les terres privées n'est pas comptabilisée par le MRN qui n'a autorité que sur les terres publiques.

D'après le tableau VI<sup>3</sup>, moins de 2 % des baux émis dans chacune des MRC le sont à des fins commerciales (pourvoiries sans droits exclusifs) à l'exception de la MRC Caniapiscau (14,7 %) et de la Minganie (3 %).

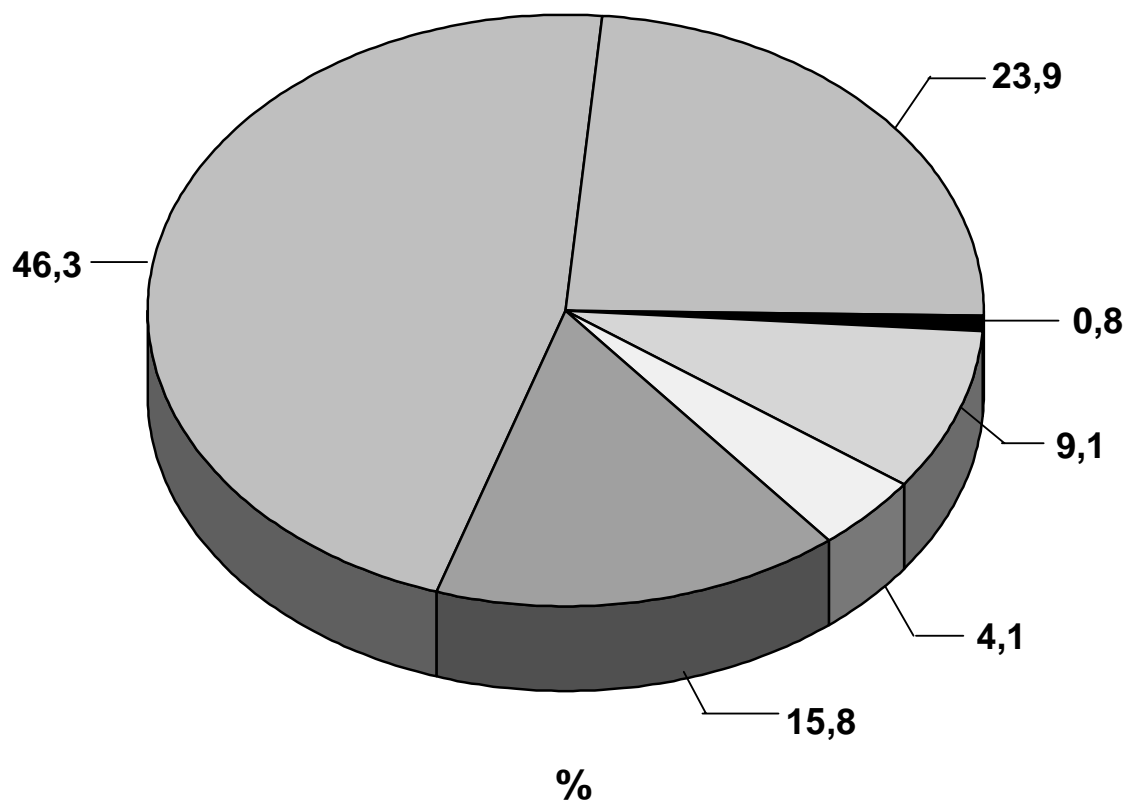
**FIGURE 1**  
**RÉPARTITION DES BAUX DE VILLÉGIATURE**

---

<sup>2</sup> La figure 1 correspond au tableau V du Plan régional de développement de la villégiature, région Côte-Nord.  
<sup>3</sup> Le tableau VI correspond au tableau VI du PRDV.



### RÉGION DE LA CÔTE-NORD



Nombre total de baux : 6 071

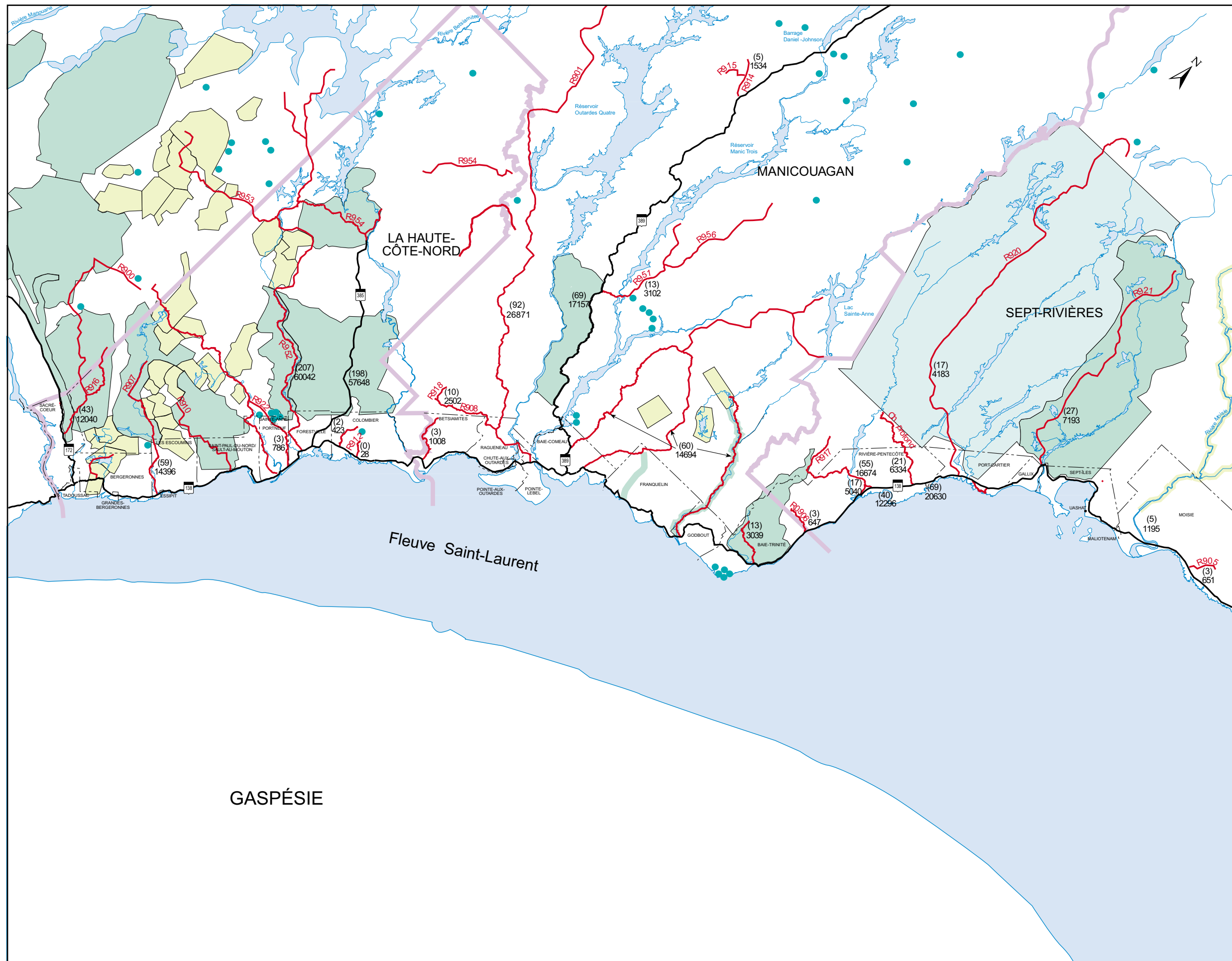
- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Manicouagan                   | Haute Côte-Nord |
| Côte-Nord-du-Golfe St-Laurent | Minganie        |
| Caniapiscau                   | Sept-Rivières   |

CARTE 1

Plan de transport  
de la Côte-Nord

Carte 1

ESTIMATION DE  
L'UTILISATION  
DES ROUTES D'ACCÈS  
AUX  
TERRES PUBLIQUES,  
1995



- 2222 Nombre de passages (par année)
- (33) Débit journalier moyen forestier (DJMF)
- Zecs
- Pourvoires (sans droit exclusif)
- Pourvoires (avec droit exclusif)
- Parcs et réserves
- Réseau numéroté
- Routes et chemins forestiers
- Limite de municipalité
- Limite de MRC
- R 917 Numéro de routes ou chemins

0 10 20 30 40 km



**TABLEAU 6**  
**SITUATION DE LA VILLÉGIATURE - RÉGION DE LA CÔTE-NORD**

Fins	NOMBRE DE BAUX					
	MRC Haute Côte-Nord	MRC Manicouagan	MRC Sept-Rivières	MRC Caniapiscau	MRC Minganie	MRC Côte-Nord-du-Golfe St-Laurent
<u>Fins communautaires</u>						
Fins communautaires de villégiature	37	15	--	--	--	--
Fins communautaires de camping aménagé - semi-aménagé	5	1	--	--	--	--
Fins communautaires de camping rustique	1	--	--	--	--	--
Fins communautaires, colonie de vacances	1	3	3	1	--	1
Fins communautaires (récréatives, sportives, éducatives)	4	7	16	6	--	1
Sous-total	48	26	19	7	--	2
<u>Fins commerciales</u>						
Fins commerciales d'établissement de pourvoirie	25	41	13	37	15	2
Fins commerciales de site touristique	--	--	1	--	2	--
Fins commerciales de camping	3	--	--	--	--	--
Sous-total	28	41	14	37	17	2
<u>Fins personnelles</u>						
Fins personnelles de villégiature (abri sommaire)	639	1 607	628	134	190	1
Fins personnelles de villégiature (chalet)	734	1 134	304	73	345	41
Sous-total	1 373	2 741	932	207	535	42
<b>TOTAL</b>	<b>1 449</b>	<b>2 808</b>	<b>965</b>	<b>251</b>	<b>552</b>	<b>46</b>
<u>Provenance de la clientèle<sup>(1)</sup> (%)</u>						
Est du Québec	91,00	93,1	97,4	90,0	97,2	97,6
Ouest du Québec	7,00	5,5	1,4	6,3	1,5	--
Montréal Métropolitain	1,70	1,0	0,8	1,9	0,6	--
Autres provenances <sup>(2)</sup>	0,37	0,4	0,4	1,9	0,8	2,4

Compilation spéciale - MER - avril 1993

(1) Voir carte 3

(2) Ontario - États-Unis - Terre-Neuve

Le PRDV cite en page 24 que d'après une enquête maison<sup>4</sup> de 1990-1991, 75 % des détenteurs de baux proviendraient de la Côte-Nord. Les autres proviendraient des régions de Québec, de Montréal et du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Les territoires les moins accessibles (dont ceux accessibles par avion) seraient occupés surtout par les gens de l'extérieur de la région.

Ce même document ajoute en page 27 que la fréquentation de chaque site se situerait dans les 100 jours-personnes et chaque emplacement occasionnerait une pression faunique équivalant à 12 jours-chasse et 22 jours-pêche. Puis, 64 % des répondants déclarent fréquenter leur emplacement principalement à des fins de chasse et de pêche mais cette proportion est très variable selon l'accessibilité. Pour les territoires accessibles, elle atteint une moyenne de 40 %. Pour les territoires les moins accessibles, elle atteint une moyenne de 80 %. Dans les territoires très accessibles, la fréquentation serait moins reliée aux activités de prélèvement faunique mais davantage à d'autres activités de plein air.

Les territoires dont l'affectation est liée à l'exploitation de la faune couvre 14 % du territoire public nord-côtier ou 43 000 km carrés. Ceci comprend les usages exclusifs ou non. En plusieurs endroits sur la carte, le MRN identifie les zones où le développement de la villégiature est exclu. Il s'agit de la Réserve faunique Sept-Îles/Port-Cartier, des pourvoiries à droits exclusifs de chasse et de pêche, des aires propices au développement de la pourvoirie (depuis la fin du moratoire sur le développement de la pourvoirie en 1992, 23 nouvelles pourvoiries soit 19 sans droits exclusifs et 4 à droits exclusifs ont vu le jour en Côte-Nord), des réserves indiennes, des réserves écologiques et des rivières à saumon. Dans les ZEC et les secteurs archéologiques, la villégiature privée peut être développée mais soumise à des règles particulières. Ainsi, en 1995-1996, les ZEC ont reçu 8,2 % (17) des 207 baux de villégiature privée octroyés par le MRN et en 1996-1997, 14 baux (6,4 %) ont été émis en date du mois de février 1997.

En pages 27 et 28, le PRDV signale que la pression sur les terres publiques à des fins récréatives s'exerce de façon constante ou similaire selon certains territoires de gestion définis par le MRN. Le territoire de gestion 1 correspond, dans le PRDV, au territoire où la pression de l'utilisation à des fins récréatives est la plus forte, où le potentiel récréatif est sollicité par de nombreux intéressés et où les espaces riverains non occupés ou propices à l'aménagement sont rares. À l'opposé, le territoire de gestion 4 est le territoire où les contraintes au développement de la villégiature et les conflits d'utilisation sont réduits au minimum. Le territoire qui ne peut supporter l'une ou l'autre des affectations ci-haut mentionnées peut recevoir de la villégiature en autant que le potentiel biophysique le permette et qu'il respecte les limites imposées par le zonage du plan gouvernemental d'affectation des terres du domaine public et celles de l'entente provinciale MER-MLCP sur le développement de la villégiature riveraine<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> *La villégiature à des fins personnelles sur les terres du domaine public de la Côte-Nord* ; Ministère de l'Énergie et des Ressources, Bureau régional de la Côte-Nord, mars 1991.

<sup>5</sup> Plan régional de développement de la villégiature. Région de la Côte-Nord. MER, Direction régionale de la Côte-Nord. Juin 1993, p. 27-28.

**16.1.3 LES ZEC**

Les ZEC ont profité et profitent encore, pour une bonne part, de l'accès au territoire faunique occasionné par les opérations forestières dans la zone d'accès située entre 1 et 2 heures de la 138.

Elles se regroupent dans 3 des MRC de la région soit La Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières.

Les ZEC tout en devant répondre à des impératifs environnementaux sont autorisées à développer de la villégiature autour de certains points d'eau, ce qui leur permet d'augmenter le nombre de membres. Cependant, certains lacs sont conservés vierges pour assurer un accès libre au territoire mais aussi pour éviter le phénomène qui se rencontre lorsque les villégiateurs se croient maîtres chez eux, alors que les accès aux lacs doivent demeurer publics.

Voici le nombre de chalets situés en ZEC et le nombre de kilomètres de routes que chaque ZEC a à entretenir :

**TABLEAU 7  
NOMBRE DE CHALETS ET NOMBRE DE KILOMÈTRES DE ROUTES QUE CHAQUE ZEC A  
À ENTRETENIR**

ZEC	Chalets	Chemins (km)
Chauvin (section Haute-Côte-Nord)	86	1/3 de 600km
Saumon Riv. Escoumins	0	48
Nordique	163	200
Iberville	130	160
Forestville	162	350
Labrieville	107	150
Riv. saumon Laval	0	N/D
Varin	195	N/D
Riv. saumon Trinité	0	63 avec ZEC faune
Trinité	79	63 avec ZEC saumon
Matimek	132	80
Riv. Godbout (saumon)	3	N/D

Source : MRN Côte-Nord.

**16.1.4 LES ÉVÉNEMENTS DE 1996**

L'été 1996 a été désastreux pour plusieurs régions dont la Côte-Nord. Le réseau d'accès aux terres publiques a été passablement endommagé sous toutes ses formes.

Des évaluations sommaires des dégâts et des coûts, par unités de gestion, ont eu lieu dès la fin juillet par le MRN. Le gouvernement du Québec annonçait peu après un élargissement du programme d'indemnisation pour venir en aide aux ZEC et aux pourvoies. L'aide prévue sera consentie pour la remise en état des chemins forestiers dont 90 % des dépenses seront remboursées par le gouvernement. Le programme couvre les chemins d'accès et les chemins à l'intérieur des ZEC et pourvoies. Tout chemin endommagé utilisé par les compagnies forestières est du ressort de ces compagnies.

Quant aux pertes encourues par les entreprises, dont celles touristiques, le gouvernement a mis sur pied un programme de dédommagement des dégâts matériels pour les entreprises sinistrées à la condition que l'activité touchée constitue le revenu majeur pour l'entreprise. La villégiature n'est pas incluse. Les villégiateurs n'ont pas reçu d'aide à l'heure actuelle.

Voici l'évaluation des dégâts et des coûts par unités de gestion pour tous les utilisateurs.

**TABLEAU 8  
ÉVALUATION DES DÉGÂTS ET DES COÛTS PAR UNITÉS DE GESTION POUR  
TOUS LES UTILISATEURS**

<b>ZONE OU CHEMINS AFFECTÉS</b>	<b>PRINCIPAUX UTILISATEURS</b>	<b>TYPE DE RÉPARATION</b>	<b>COÛTS ESTIMÉS ('000 \$)</b>	<b>NOTE</b>
U.G. 91-92				
R-900	Boisaco, ZEC Chauvin	Ponts, ponceaux, chaussée	150	La ZEC Chauvin estime les dégâts à 175 000 \$ pour tout le territoire
R-916	Boisaco, ZEC Chauvin, Nordique	Ponts et ponceaux	300	
Riv. Escoumins	10 pourvoies, ZEC Nordique	Chaussée, ponts, ponceaux, barrage	350	La ZEC Nordique estime les dégâts à 300 000 \$ pour son territoire
Sault-au-Mouton/St-Paul-du-Nord	ZEC Iberville, 2 pourvoies	Ponts (4), ponceaux	300	La ZEC Iberville estime les dégâts à 75 000 \$ sur son territoire



## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

ZONE OU CHEMINS AFFECTÉS	PRINCIPAUX UTILISATEURS	TYPE DE RÉPARATION	COÛTS ESTIMÉS ('000 \$)	NOTE
Rivière Portneuf	3 pourvoies, villégiateurs, Boisaco	Ponts (9), ponceaux, chaussée	600	
Sault-au-Cochon	ZEC Forestville, 3 pourvoies, Boisaco	Ponts, ponceaux, chaussée	250	La ZEC Forestville estime les dégâts entre 250 000/300 000 \$ sur son territoire
Chemin secteur Laroche	Prod. forestiers Labrieville, Boisaco, villégiateurs	Ponts (2), ponceaux	200	La ZEC Labrieville estime les dégâts à 75 000 \$ pour son territoire
Chemin Lac Laval	Boisaco, ZEC Forestville	Ponceaux, crevasses	100	
Chemin Lac à Jacques	ZEC Forestville, MRN	Ponceaux, chaussée	20	
<b>Total U.G. 91-92</b>			<b>2 270</b>	
U.G. 93				
R-901	Villégiateurs	Chaussée, ponceaux	100	Chemin de haute qualité
R-908	Villégiature, travaux sylvicoles	Ponceaux	75	
389	Compagnies forestières, ZEC Varin, villégiateurs	Aucune majeure	-	Aucune majeure
Chemin ex-camps 5 et 6	Travaux sylvicoles, villégiature intensive	Ponceaux, chaussée	50	
Chemin camp de la scierie Beaulieu	Compagnies forestières	Aucune majeure	-	
Chemins Lac La Loutre, Zec Varin	Villégiature, ZEC Varin	Ponceaux, chaussée	30	
Chemin Camp 2	Travaux sylvicoles	Chaussée, ponceaux	10	
Chemin Lac Laliberté	Travaux sylvicoles	Chaussée	5	

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

ZONE OU CHEMINS AFFECTÉS	PRINCIPAUX UTILISATEURS	TYPE DE RÉPARATION	COÛTS ESTIMÉS ('000 \$)	NOTE
Chemin Lac Raccourci	Travaux sylvicoles	Chaussée, ponceaux	30	
Chemin d'Auteuil	Verger à graines	Chaussée, ponceaux	50	
Chemin Manic 3	Pourvoirie, villégiature	Chaussée, ponceaux	15	
Total U.G. 93			365	
U.G. 94				
ZEC Matimek	Villégiature, camping	Débarcadère, chaussée	45 à 50	
ZEC Trinité	Villégiature	Chaussée, barrage, ponts, ponceaux	500	
R-917	Compagnies forestières, villégiature	Chaussée	65	
Camp profond	Compagnies forestières, villégiature	Chaussée	33	
Total U.G. 94			650	

Source : MRN Côte-Nord.

### 16.2 LE RÉSEAU D'ACCÈS AUX TERRES PUBLIQUES : LA DEMANDE

La tâche d'estimer la fréquentation du réseau d'accès aux terres publiques fait face à certaines contraintes. D'une part, certaines données pourraient permettre, en utilisant des ratios de conversion, d'identifier la production de certaines compagnies forestières. Sous le principe de confidentialité, ces données ne peuvent donc apparaître lorsqu'elles identifient un seul utilisateur et qu'il s'agit d'une compagnie forestière.

D'autre part, il est difficile de quantifier la fréquentation du réseau d'accès secondaire en deça du territoire des MRC sans marge d'erreur importante parce que les données disponibles sont peu éloquentes quant aux chemins pratiqués et parce qu'elles ne concernent pas tous les utilisateurs potentiels.

La fréquentation des chemins forestiers par les compagnies forestières est connue. Seule autre source quantifiable et majeure sont les utilisateurs à des fins récréatives

soit les propriétaires de baux de villégiature à des fins personnelles, les chasseurs et les pêcheurs en pourvoirie, en zones d'exploitation contrôlée (ZEC), en réserve faunique ou en territoire libre.

Force nous est de ne pas considérer les déplacements pour le compte d'Hydro-Québec, les compagnies minières, les autochtones qui vont pratiquer leurs activités traditionnelles, les autres utilisateurs récréatifs (motoneige, V.T.T., cueillette, trappe, ski de fond, descente de canot, escalade, etc.) et les déplacements effectués dans le cadre du travail ou de l'administration ou de la gestion d'opérations en forêt, dont l'entretien, etc.

L'exercice qui consiste à évaluer la demande demeure donc une estimation donnant un aperçu de la réalité à un moment donné tout en demeurant en deçà de la fréquentation réelle. Elle concerne la demande se situant sur le réseau principal de chemins forestiers et de certains tronçons secondaires majeurs empruntés par une ou plusieurs clientèles.

### **16.2.1 LA FRÉQUENTATION PAR LES COMPAGNIES FORESTIÈRES (REF. TABLEAUX)**

### **16.2.2 LA FRÉQUENTATION PAR LES UTILISATEURS RÉCRÉATIFS**

#### **16.2.2.1 Les hypothèses de travail**

Une estimation du nombre de passages a été tentée par MRC pour la clientèle des villégiateurs et celle des chasseurs et des pêcheurs en ZEC et en pourvoiries à partir d'informations provenant du MRN, du MEF et des gestionnaires des établissements de ZEC et de pourvoiries. Les données de base vont de 1990 à 1996 et sont parfois difficilement comparables. Il a donc fallu établir des hypothèses de travail afin de donner un portrait le plus juste possible pour le territoire visé. Les données de fréquentation 1990 et 1995 ont été ainsi inventoriées sur la base des unités de villégiature dénombrées en 1993 par le MRN dans son PRDV et sur celle des unités de villégiature des pourvoiries à droits exclusifs dénombrés par le MEF qui ne sont pas du ressort du MRN donc non comptabilisés par le MRN. Étant donné que seuls les baux de villégiature sur les terres publiques de l'arrière-pays nous intéressent, il a fallu enlever les baux développés le long du littoral directement accessibles par la route 138 ou une route municipale. Le nombre de ces baux est estimé après calcul à 1 000 pour l'ensemble de la Côte-Nord.

Il a fallu également tenir compte de l'évolution de l'émission de baux de villégiature. Le MRN gérait en 1993, année 1 du PRDV, quelque 6 100 baux de villégiature. Depuis cette année, il a émis environ 200 nouveaux baux par an soit par tirage au sort ou au premier requérant. Après observation, ces nouveaux baux sont surtout de villégiature personnelle, à 95 %, de forme dispersée (contrairement à concentrée) et situés dans l'arrière-pays.

Le MRN ne gère toutefois pas 6 900 baux en 1996. Pour différentes raisons, il y a beaucoup de résiliations de baux à chaque année surtout en ce qui concerne les abris sommaires qui servent majoritairement pour la chasse. Ces abris peuvent

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

devenir vétustes lorsqu'il y a rareté du gibier. En bout de ligne, les nouvelles émissions compensent à peu près les pertes si bien que le MRN gère environ le même nombre de baux actuellement.

La détermination de la localisation des baux de villégiature sur les terres publiques s'est faite à partir des cartes 1 et 3 du PRDV Côte-Nord. La carte 1 qui sert à dénombrer les baux par feuillet cartographique a été juxtaposée à la carte 3 des territoires de gestion de la villégiature. De cette façon, on a pu obtenir approximativement le nombre de baux de villégiature situés sur le littoral et ceux situés dans l'arrière-pays.

Après consultation auprès du MEF et du MRN, le nombre d'unités de villégiature situées sur les pourvoiries à droits et sans droits exclusifs a été obtenu de même que celles situées dans les réserves fauniques et dans les ZEC. On a donc pu obtenir le nombre d'unités de villégiature situées sur le territoire libre de l'arrière-pays.

Voici le tableau des unités de villégiature par MRC en 1995 pour le territoire de l'arrière-pays de la Côte-Nord.

**TABLEAU 9 : UNITÉS DE VILLÉGIATURE PAR MRC**

	HCN	Manic	7-Riv	Cania	Ming	BCN	Total
Pourv. droits exclusifs	226	31	19	11	99	8	394
Pourv. sans droits exclusifs	26	36	9	2	10	8	91
Villégiat. ZEC	648	277	132	-	-	-	1 057
Réserves fauniques	-	-	13	-	17	-	30
Territoire libre	445	2 234	515	207	286	68	3 755
Total	1 345	2 578	688	220	412	84	5 327

Source : Estimation à partir des données provenant du MER-MRN, MLCP-MEF, pourvoiries et ZEC de 1990 et 1995.

Pour ce qui est des hypothèses de fréquentation à la base de l'estimation du nombre de passages sur les routes d'accès, nous avons utilisé les données de fréquentation 1990 et 1995 obtenues du MEF, à Québec et à Sept-Îles, celles des gestionnaires des ZEC et de réserves fauniques, de l'Association des pourvoyeurs du Québec et de l'enquête de la firme Impact Recherche sur les détenteurs de baux de villégiature du MER en 1992.

Cette enquête a été réalisée pour le compte du MLCP et du MER sous forme d'interviews téléphoniques auprès de 800 baux de villégiature du MER à la grandeur du Québec. Cette étude avait pour but de connaître la demande d'utilisation des

terres publiques et le prélèvement associé à la villégiature. La marge d'erreur maximale accolée aux résultats est de  $\pm 3,5\%$  avec un niveau de confiance de 95 %.

Par ailleurs, le concept de zonage développé en 1988-1989 par le MER, de concert avec le MLCP, à des fins de planification de la villégiature et des pourvoiries va nous être utile. Ce zonage est basé sur l'accessibilité du territoire.

De façon globale, la zone A correspond à la zone de banlieue récréative accessible à moins d'une heure de route d'un centre urbain par le réseau routier national ou de chemins municipaux. La zone B se situe à plus d'une heure mais moins de trois heures d'un centre urbain ; la zone C se situe sur le territoire-ressource peu ou moyennement exploité entre 3 et 4 heures par routes forestières du domicile ou par avion. Enfin, la zone D se situe sur le territoire-ressource sous-exploité inaccessible sauf par avion.

Bien entendu, à chaque zone correspond un type d'emplacement, de clientèle, un nombre de séjours et de durée de séjour moyen par an et il est possible de faire correspondre ce "zonage" à la carte des territoires de gestion du MRN. La donnée qui nous intéresse dans le cadre du plan de transport, afin de déterminer le nombre de passages, est le nombre de séjours moyen.

Les données concernant le territoire de gestion 1 et 2 (partie) ont été éliminées étant donné qu'il s'agit des baux situés sur ou près du littoral. Le nombre de séjours moyens annuels pour les baux de villégiature (ZEC ou territoires libres) a été fixé à 8 séjours par an par emplacement. Pour la clientèle de chasse et de pêche en ZEC, pourvoirie ou réserve faunique, le nombre de séjours moyens par an est de un puisqu'il s'agit d'une activité rémunérée. Nous posons comme hypothèse que les valeurs sont les mêmes dans le temps pour 1990 et 1995.

### **16.2.2.2 Estimation du nombre de passages sur les terres publiques de l'arrière-pays 1990 et 1995**

À partir des hypothèses précédentes, une série de deux tableaux a été produite et illustre par MRC l'estimation du nombre de passages aller-retour sur les terres publiques de l'arrière-pays par les principaux utilisateurs en 1990 et 1995.

**Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation**

**TABLEAU 10 : ESTIMATION DU NOMBRE DE PASSAGES, ALLER ET RETOUR, 1990 PAR MRC, PAR LES PRINCIPAUX UTILISATEURS DES CHEMINS FORESTIERS**

MRC	Passages camions	Flottage	Réserve	ZEC	Pourvoiries	Villégiature
Haute-Côte-Nord	18 060	20 888	S/O	10 370 chalets <u>12 240</u> ch & pêche 22 608	7 854 DE <u>1 106</u> SDE 8 960	7 120
Manicouagan	17 888	35 578	S/O	4 432 chalets <u>2 254</u> ch & pêche 6 686	846 DE <u>1 144</u> SDE 1 990	35 744
Sept-Rivières	16 982	S/O	2 912 chalet & camp. 1 562 autres activ. <u>1 111</u> activ. autocht. 5 585	2 112 chalets <u>2 282</u> ch & pêche 4 394	812 DE par avion	8 240
Minganie	S/O	S/O	3 000 cl chasse 1 000 cl pêche et villég. par avion soit plus de 600 passages par avion	S/O	4 086 DE <u>422</u> SDE 4 508 par avion	4 576
Caniapiscau	S/O	S/O	S/O	S/O	710 DE <u>900</u> SDE 1 610 par avion	3 312
Basse-Côte-Nord	S/O	S/O	S/O	S/O	500 DE <u>198</u> SDE 698 par avion	1 088

Source : Estimation à partir des données provenant du MER-MRN, MLCP-MEF, pourvoiries et ZEC de 1990 et 1995.

En 1990 et 1995, à remarquer, dans le cas des pourvoiries situées dans les MRC Sept-Rivières, Minganie, Caniapiscau et Basse-Côte-Nord, le nombre de passages se fait par avion. Les estimations recueillies à partir des données de fréquentation des pourvoyeurs et d'un nombre moyen d'occupants par avion-hydravion de 3 à 5 personnes donnent plus de 7 600 passages en 1990 et près de 6 200 en 1995.

**TABLEAU 11 : ESTIMATION DU NOMBRE DE PASSAGES 1995, PAR MRC,  
PAR LES PRINCIPAUX UTILISATEURS DES CHEMINS FORESTIERS**

<b>MRC</b>	<b>Camions</b>	<b>Réserve</b>	<b>ZEC</b>	<b>Pourvoiries</b>	<b>Villégiature (arrière-pays)</b>
Haute-Côte-Nord	55 824	S/O	10 368 chalets <u>11 766</u> ch.& pêche  22 134	5 764 DE <u>656</u> SDE  6 420	7 120
Manicouagan	24 402	S/O	4 432 chalets <u>1 333</u> ch & pêche  5 765	782 DE <u>222</u> SDE  1 004	35 744
Sept-Rivières	25 786	2 912 chalet & camp. 1 562 autres act. <u>1 111</u> act. autoch.  5 585	2 112 chalets <u>1 235</u> ch.& pêche  3 347	330 DE <u>128</u> SDE  458 par avion	8 240
Minganie	4 790	3 000 cl chasse 1 000 cl pêche et villég. par avion soit plus de 600 passages par avion	S/O	3 740 DE <u>148</u> SDE  3 888 par avion	4 576
Caniapiscau	S/O	S/O	S/O	600 DE <u>850</u> SDE  1 450 par avion	3 312
Basse-Côte-Nord	S/O	S/O	S/O	68 DE <u>294</u> SDE  362 par avion	1 088

Source : Estimation à partir des données provenant du MER-MRN, MLCP-MEF, pourvoiries et ZEC de 1990 et 1995.

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

Pour pousser plus loin, une estimation du nombre de passages par chemin a aussi été tentée. Une seule année a été inventoriée soit 1995 qui apparaissait la plus plausible. Voici le nombre de passages qui en résulte pour les chemins forestiers de l'arrière-pays les plus achalandés:

**TABLEAU 12: ESTIMATION DU NOMBRE DE PASSAGES, PAR ROUTE FORESTIÈRE, PAR LES PRINCIPAUX UTILISATEURS, 1995**

Route	Camions passage	ZEC chalet	ZEC chasse et pêche	Pourvoirie	Villégiature	RÉSERVE				TOTAL
						Camping	Chalet	Activités tradition.	Chasse et pêche	
U.G. 91	8 264									N/D
R0900-R0916	N/D	1 376	1 000		1 400					12 040
Rte Bergeronnes	N/D			2 128						2 128
R0907	N/D	2 608	5 946	4 442	1 400					14 396
R0910	N/D	2 080	2 486	154	360					5 080
R0922 et autres				426	360					786
U.G.2	N/D									
R0952-R053-R0954	47 448	4 304	5 290	600	2 400					60 042
Rte 385	46 854	4 304	5 290		1 200					57 648
Rte Lac à Jacques			423							423
R0912				28						28
U.G. 93	Total 24 402									
Chemin Rés.ind	N/D									N/D
R0901	N/D				5 111					N/D
R0908-R0918					2 502					2 502
Rte 389		3 120	930	286	11 187					17 157
R0951-R0956					3 002					3 002
R0914-R0915	N/D									N/D
Rte ZEC Godbout et lac STE-Anne			512	242	13 940					14 694
U.G. 94	Total 25 786									
Rte ZEC Trinité		1 264	1 129		646					3 039



## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

Route	Camions passage	ZEC chalet	ZEC chasse et pêche	Pouvoirie	Villégiature	RÉSERVE				TOTAL
						Camping	Chalet	Activités tradition.	Chasse et pêche	
R0906	N/D				647					647
R0917	N/D									N/D
By Pass	N/D									
Entrée Riv. Pentecôte	N/D				662					
Chemin Profond	N/D									
Tronc-Commun	N/D				2 000					
R0920	N/D				997	588	382	1 100	1 116	4 183
R0921	N/D	2 112	865		1 438					
R0905					651					651
Riv. Moisie					1 195					1 195

Source : Estimation à partir des données provenant du MER-MRN, MLCP-MEF, pourvoiries et ZEC de 1990 et 1995.

### 16.3 PERSPECTIVES

#### 16.3.1 LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Une nouvelle route ou la remise en état d'une ancienne route implique une nouvelle ouverture à la forêt pour d'autres utilisateurs. Pour ne mentionner que l'octroi de nouveaux lots de villégiature par le MRN, 161 des 207 lots accordés en 1995 l'ont été sous forme dispersés donc probablement dans l'arrière-pays. En 1996, 155 des 220 lots prévus le seront aussi dans l'arrière-pays. Et que dire de l'impact de l'ouverture de la route SM-3 et de son pavage en 1997 sur l'accès à de nouveaux territoires dans et hors ZEC Matimek ou encore des nouveaux projets d'exploitation forestière dans Manicouagan et Minganie ou des nouveaux parterres de coupe des compagnies existantes qui vont faciliter la desserte de la Réserve faunique Sept-Îles/Port-Cartier ou celle de territoires libres.

Dans bien d'autres cas la situation n'est pas aussi idéale. Dans la ZEC Nordique par exemple, les forestières ne retourneront pas avant 10 ans. Dans la ZEC Trinité, la compagnie forestière vient de terminer ses activités.

Le ministère des Ressources naturelles est conscient de l'importance de l'accès aux terres publiques. Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier a été lancé le 9 mai 1995 lors de l'annonce du budget 1995-1996 par le ministre des Finances du Québec à cet effet pour soutenir les initiatives d'utilisation

polyvalente de la forêt. Ce programme est géré en région par le MRN, secteur Forêt. D'une durée de trois ans (1995-1998), ce programme prévoit des subventions provenant de la réinjection dans le milieu d'une partie des droits de coupe que les titulaires de CAAF doivent payer au gouvernement pour la matière ligneuse qu'ils prélèvent.

Le MRN-Forêt juge de l'admissibilité des projets mais la priorisation des projets est confiée au CRD. Le plan stratégique de développement régional sert de balise de référence pour la priorisation de projets. Ce programme devient un nouvel outil de développement régional. La sélection des projets est effectuée par un comité d'analyse nommé par la table sectorielle forêt.

En 1995, 5 champs d'intervention ont été priorisés par la table sectorielle forêt et ceux-ci ont été maintenus en 1996. Il s'agit de:

Champ 1 - Augmentation du potentiel forestier: reboisement et aménagement pour augmenter le potentiel forestier en forêt privée, en forêt publique et en lots intramunicipaux, entretenir les peuplements et les aires de reboisement, intensifier les travaux, etc.

Champ 2 - Ressource faunique et protection des paysages: aménagement forestier pour protéger et/ou développer la ressource faunique et pour protéger ou améliorer le paysage et les habitats fauniques.

Champ 3 - Utilisation récréative de la forêt: déboisement et travaux en forêt pour aménager des pistes, sentiers, aires pour la pratique d'activités récréatives: motoneige, hébertisme, randonnée pédestre, vélo de montagne, ski de fond, etc.

Champ 4 - Utilisation à des fins éducatives et environnementales: déboisement et aménagement pour implanter ou développer des services d'éducation et de sensibilisation à la forêt, à l'environnement forestier, sa faune et sa flore, etc.

Champ 5 - Accès à la forêt pour son utilisation polyvalente (autre que pour la coupe): maintenir et faciliter l'usage polyvalent de la forêt par l'amélioration de son accessibilité par les villégiateurs, usages des ZEC et des pourvoies, etc.

En 1995, les 24 projets acceptés au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier touchant les champs 2, 3 et 5 totalisent 1 295 186 \$ en subvention soit 85 % des subventions accordées et 1 494 070 \$ en coût total soit 85,44 % du montant total des projets. En voici la liste :

**Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation**

**TABLEAU 13 : LISTE DES PROJETS ACCEPTÉS, EN 1995 AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

TITRE	CHAMP	MRC	SUBVENTION \$	COÛT TOTAL \$
Déboisement sentier ski de fond (St-Augustin)	3	BCN	7 560	8 400
Déboisement sentier motoneige/VTT (Blanc-Sablon)	3	BCN	25 470	28 300
Déboisement de 30 km de sentier de motoneige	3	Caniapiscau	29 700	33 000
Amélioration chemin forestier rivière Portneuf	5	HCN	21 960	24 400
Amélioration chemin forestier rivière Portneuf	5	HCN	79 380	88 201
Amélioration chemins/terrains de camping ZEC Forestville	5	HCN	62 446	69 385
Chemin ZEC Iberville	5	HCN	30 094	33 460
Amélioration du chemin principal ZEC Nordique	5	HCN	364 928	408 985
Amélioration des sentiers de motoneige	3	HCN	98 248	122 810
Sentier polyvalent-phase 2	3	HCN	34 331	38 257
Revégétalisation berges terrain de golf Baie-Comeau	2	Manic.	15 111	16 790
Amélioration du sentier de motoneige	3	Manic.	84 000	109 170
Amélioration paysage Forêt d'enseignement et recherche	2	Manic.	43 293	48 104
Aménagement de sentier à Franquelin	3	Manic.	34 844	38 716
Amélioration des sentiers de ski	3	Manic.	41 942	44 602
Débroussaillage de sentier à Baie-Trinité	2	Manic.	21 510	23 901
Aménagement site multifonctionnel à Havre-St-Pierre	3	Minganie	16 414	18 237
Sentier motoneige Sheldrake-Rivière Tortue	3	Minganie	54 000	60 000
Déboisement sentier/site d'héberg. (Rivière-St-Jean)	2	Minganie	12 870	14 300
Déboisement/améliorat. chemins, aménagement des berges	2	Sept-Rivières	25 191	27 990
Réseau régional de sentiers de motoneige	3	Sept-Rivières	105 752	136 690
Réhabilitation de sentier	2	Sept-Rivières	49 590	55 100
Réfection de pistes de ski de fond	3	Sept-Rivières	3 600	4 000
Débroussaillage/élargissement pistes de ski de fond	3	Sept-Rivières	32 952	39 272

Source : MRN Côte-Nord.

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

En 1996, compte tenu d'une meilleure connaissance du programme par les intervenants du milieu et d'une plus grande période de temps pour préparer leurs projets, le nombre de projets présentés a atteint 75 dont 39 ont été retenus. Sur ce nombre, 34 touchent les champs 2, 3 et 5 du programme. Comparativement, en 1995, 29 projets sur 41 avaient été retenus dont 24 pour les champs 2, 3 et 5. En 1996, les 34 projets acceptés au programme touchant les champs 2, 3 et 5 totalisent 1 394 557 \$ en subvention soit 91,8 % des subventions accordées et 2 988 447 \$ en coût total de projets soit 93,9 % .Voici la liste des 34 projets touchant les champs 2, 3 et 5 retenus en 1996:

**TABLEAU 14 : LISTE DES PROJETS ACCEPTÉS, EN 1996, AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

TITRE	CHAMP	MRC	SUBVENTION \$	COÛT TOTAL \$
Réfection du chemin ZEC Iberville et Club Kergus	5	HCN	46 575	51 750
Réfection du chemin forestier de la rivière Portneuf et valorisation de ses ressources	5	HCN	100 000	403 461
Réfection du chemin forestier du Domaine Shamrock	5	HCN	49 000	109 883
Sentier polyvalent-Phase II. Club plein air Le Morillon	3	HCN	27 432	118 880
Réfection de l'accès à la pourvoirie des Lacs à Jimmy enr.	5	HCN	3 368	5 600
Amélioration de la route d'accès au Cap de la Boule	5	HCN	19 035	30 000
Aménagement du réseau Trans-Québec des sentiers de motoneige	3	HCN	112 000	362 756
Corporation de développement de la Baie-Verte. Sentiers d'interprétation	3	HCN	19 039	54 199
Aménagement de sentiers.Pourvoirie de la Rivière aux Lacs	3	HCN	2 000	2 939
Mise en valeur de la forêt d'enseignement de la Commission scolaire de Bersimis	5	HCN	30 514	88 745
Accessibilité du chemin de la pourvoirie La Rocheuse	5	HCN	28 815	60 715
Déboisement de chemins forestiers à Forestville	5	HCN	22 500	25 000
Pont au-dessus de la rivière Laval	5	HCN	60 600	80 600
Réfection du chemin d'Auteuil (Ragueneau)	5	Manic.	58 680	98 462
Rénovation de chemins. Assoc. des propr. de chalets des lacs la Loutre et Pascal inc.	5	Manic.	15 390	17 100
Construction d'un chemin d'accès polyvalent sur le centre d'étude et recherche Cégep de B.C.	5	Manic.	11 839	32 634

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

TITRE	CHAMP	MRC	SUBVENTION \$	COÛT TOTAL \$
Coupe forestière C.E.R.M. pour l'accroissement de la faune Cégep de B.C.	2	Manic.	13 459	21 187
Amélioration et développement de sentiers. Club de ski de fond Les sentiers de la rivière Amédée	3	Manic.	48 359	72 705
Aménagement des accès sur la rivière Godbout	5	Manic.	82 955	253 203
Amélioration du réseau des sentiers de motoneige Trans-Québec-Phase II	3	Manic.	80 023	101 029
Soutien au développement touristique et halieutique-Phase II à Baie-Trinité	3	Manic.	36 720	40 800
Réfection et aménagement de pistes de ski de fond. Base de plein air les Goélands	3	Sept-Rivières	40 000	74 311
Construction de ponts et installation de contreventements. Réserve faunique Sept-Îles/Port-Cartier	5	Sept-Rivières	108 000	270 000
Projet de réfection du chemin récréo-forestier du lac Gamache. Zec Matimek	5	Sept-Rivières	57 848	76 539
Réfection du chemin récréo-forestier de la rivière Pentecôte	5	Sept-Rivières	25 074	50 000
Réfection des pistes et développement du club de ski de fond Rapido	3	Sept-Rivières	41 525	48 245
Amélioration du réseau Trans-Québec des sentiers de motoneige	3	Sept-Rivières	61 900	80 812
Déménagement d'un poste de surveillance et signalisation sur la ZEC Moisie	3	Sept-Rivières	26 482	85 374
Sentier pédestre et de ski de fond (Blanc-Sablon)	3	Basse-Côte-Nord	20 700	42 460
Aménagement d'un sentier motoneige (Blanc-Sablon)	3	Basse-Côte-Nord	27 596	46 710
Sentiers d'interprétation et site d'observation sur le territoire de la pourvoirie du Lac Geneviève	3	Minganie	9 360	27 492
Préparation d'interventions liés au développement touristique de Magpie	3	Minganie	31 950	49 768
Aménagement des sentiers de la rivière Magpie	3	Minganie	51 516	70 635
Réfection sentier motoneige Minganie	3	Minganie	24 300	34 450

Source : MRN Côte-Nord.

## **16.3.2 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 1997-1998 SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES CHEMINS FORESTIERS**

### **16.3.2.1 Problématique**

Les chemins forestiers sont utilisés par les compagnies qui les ont construits à des fins d'exploitation forestière. Elles y ont installé une signalisation temporaire qui peut être retirée à tout moment pour être utilisée ailleurs. Les usagers comme les chasseurs, les pêcheurs, les motoneigistes, les villégiateurs, les trappeurs et autres usagers de la forêt à des fins de loisir, qui sont de plus en plus nombreux, font face à des dangers qui ne sont pas signalés. Les chemins forestiers ne sont pas réglementés.

Le chemin forestier est souvent étroit, valonneux, poussiéreux, sinueux, cahoteux. La surface du chemin est trop souvent arrondie, les accotements mous. Les camions qui l'empruntent sont de grande dimension, peu manoeuvrables surtout en pente. Chargés, ils occupent le plus souvent le centre du chemin et signalent leur présence aux autres camionneurs par CB (notamment avant les courbes et en haut des pentes). Le camionneur connaît davantage la route que n'importe quel autre usager.

Et comme l'exploitation forestière crée énormément d'emplois, il devient difficile de l'interrompre. Le chemin forestier est d'abord là pour approvisionner l'usine. Parallèlement, les activités de plein air en forêt ont un impact économique également important (quoique moindre) mais également des coûts associés aux accidents sur les chemins forestiers et à l'indemnisation des victimes.

Le chemin forestier n'est donc pas un terrain de jeux, au même titre que le lieu de pratique de l'activité de plein air. Il faut par conséquent boucler sa ceinture, éviter l'alcool et surtout réduire la vitesse.

### **16.3.2.2 Intervention**

Face au grand nombre d'accidents ayant eu lieu, de 1992 à 1994, sur les chemins forestiers du Québec impliquant le plus souvent véhicule léger et véhicule de loisirs et en l'absence d'études ou de données précises sur le comportement des conducteurs circulant sur les chemins forestiers, un groupe de travail interministériel formé d'un représentant du MTQ, du MEF, du MRN, de la SAAQ et de la CSST a été mandaté pour fouiller la problématique de la sécurité et suggérer des solutions.

L'Association de santé et de sécurité des industries de la forêt du Québec inc. et la Commission de la santé et de la sécurité au travail se sont chargées de l'amélioration de la signalisation, de l'information et de la formation des travailleurs forestiers. En plus, le groupe recommandait, en décembre 1995, la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à la sécurité sur les chemins forestiers destinée aux autres usagers et à laquelle vont collaborer les cinq ministères et organismes précités.

### **16.3.2.3 Objectifs**

---

## Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation

---

La présente campagne constitue une première étape d'un processus de changement social afin de :

- faire connaître les dangers inhérents à la conduite sur les chemins forestiers ;
- sensibiliser les utilisateurs des chemins forestiers à la sécurité routière ;
- inciter les usagers des chemins forestiers à se comporter de façon responsable, face aux autres utilisateurs ;
- faire connaître aux usagers les particularités de la conduite de camions lourds.

### 16.3.2.4 Clientèle-cible

La campagne s'adresse aux chasseurs et pêcheurs et autres usagers des chemins forestiers, plus particulièrement aux hommes âgés entre 25 et 54 ans et vise à faire redoubler de prudence ces usagers lorsqu'ils empruntent la forêt.

### 16.3.2.5 Stratégie

Elle sera effective dès 1997 et utilisera les moyens suivants :

- publicité imprimée dans les résumés des règlements de chasse et de pêche 1997-1998, dans la revue Sentier, Chasse et Pêche, ajout aux permis de pêche et de chasse, cahiers spéciaux des quotidiens, etc. ;
- affichage :
  - panneaux d'affichage réalisés et installés à l'entrée des principaux chemins forestiers, aux points de transition des routes sous la responsabilité du MTQ et des municipalités. Cette tâche sera du ressort du MTQ, coût : 94 050 \$ incluant confection et pose ;
  - affiches de sensibilisation dans les postes d'accueil des ZEC, parcs, réserves, pourvoies ou distribués dans les expositions et les salons de pêche, de chasse et de plein air ;
  - autocollants pour automobile.
- documents d'information envoyés aux chroniqueurs et aux journalistes spécialisés.

Les coûts globaux de la campagne sont estimés à 169 050 \$.

## CONCLUSION

La pression exercée sur les routes d'accès aux terres publiques sur la Côte-Nord par les utilisateurs autres que le camionnage représente en haute saison une pression égale sinon supérieure à celle exercée par les compagnies forestières (plus de

100 000 passages dans les deux cas). En Haute-Mauricie, une enquête origine-destination effectuée par le MTQ corrobore cette affirmation. Certains tronçons ont un taux d'utilisation à des fins de loisir 2 à 3 fois supérieur à celui du camionnage<sup>6</sup>.

Il s'ensuit, dans un cas comme dans l'autre, des situations potentiellement conflictuelles. Le ministère des Transports est particulièrement concerné aux endroits où les deux réseaux se rejoignent.

Les routes 385 et 389 donnent accès à de nombreux territoires de coupe, de ZEC, de pourvoiries et de lots de villégiature en plus de visites de barrages. Elles sont particulièrement sollicitées été comme hiver surtout dans leur section sud. La route 389 sera de plus en plus utilisée pour le transport du bois ce qui va occasionner de plus en plus d'interfaces avec la circulation à des fins récréatives. Il devrait en être ainsi pour la route 385 vers Labrieville.

Une amélioration des conditions de circulation sur les chemins forestiers à l'aide des programmes gouvernementaux, entre autres incite plus de gens à utiliser ce réseau. Devant le nombre et la diversité des demandes qui lui sont adressées et connaissant sa situation financière, le gouvernement peut-il bonifier ou reconduire le ou les programmes de maintien du réseau de chemin d'accès sachant que les utilisateurs principaux sont souvent les compagnies forestières ? Le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier utilise à cet effet une partie des droits de coupe que les titulaires de CAAF doivent payer au gouvernement pour la matière ligneuse qu'ils prélèvent. Ce programme a de bon qu'il réutilise régionalement des argents générés en région. Par ailleurs, le lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation sur la sécurité routière dans les chemins forestiers 1997-1998, dans laquelle le MTQ sera impliqué, devrait constituer une première étape d'un processus visant la sécurité des utilisateurs des chemins forestiers. À ce titre, le MTQ sera responsable de réaliser l'affichage et la signalisation à l'entrée des principaux chemins forestiers aux points de transition des routes sous la responsabilité du MTQ et des municipalités.

La villégiature génère des retombées économiques que ce soit pour la construction, l'amélioration, le transport, la nourriture et les équipements. Des évaluations sommaires estiment ces retombées en 1993 pour la Côte-Nord à plusieurs milliers de dollars par emplacement sans compter les coûts de construction. Au niveau régional, cela impliquerait une dépense annuelle de plusieurs millions dont un pourcentage important aurait un effet direct sur l'économie régionale. Par ailleurs, les villégiateurs originaires de l'extérieur laisseraient peu dans l'économie locale. Nonobstant cet aspect, la villégiature occupe une place importante.

La villégiature est toutefois dépendante de l'ouverture et du maintien d'un accès le plus souvent à la charge des compagnies forestières au départ. Il faut donc s'attendre à ce que tout développement du réseau par celles-ci ait un impact direct au niveau de la hausse de la demande pour le secteur visé.

---

<sup>6</sup> Proposition de politique concernant l'entretien des accès routiers aux réserves indiennes et aux localités isolées. MTQ, mars 1992



## **Les routes d'accès sur les terres publiques : état de situation**

---